

Les poètes de Ste-Anastasie**Sainte-Anastasie**

Sancta Enestazia, ainsi tu fus inscrite,
 Au milieu du treizième, parmi les dépendances,
 Illustrant à Marseille, ville du grand mérite,
 Notre pays varois, perle de la Provence.
 Tu passeras ensuite, aux Abbés de Pignans,
 Et chez Garde de Vins, ce fastueux seigneur.

Aujourd'hui, tu n'as plus, besoin de ces alliances,
 Nul autre que toi-même, assure ton bonheur.
 Aux abords de l'Issole, au creux de tes vallons,
 Se cache le secret de ta sérénité,
 Tandis qu'à ton clocher, sonnent les carillons,
 Attendris nous restons, devant tant de beauté.
 Si un jour, de la ville, nous rompons les maillons,
 Ici nous reviendrons, choisir la liberté,
 Entendre au long des haies, pépier les oisillons.

Jean-Paul TOURNON

Le carnet de Sainte-AnastasieNaissance :

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance d'Audrey VANDEWALLE, née le 25 juin dernier.

Nous présentons toutes nos félicitations aux nouveaux parents.

Mariages :

Nous avons le plaisir de vous annoncer le mariage de :

- Madame Geneviève TRIBOLO et Monsieur Frédéric GUICHARD, célébré le 22 juin ;
 - Madame Béatrice CAPASSO et Monsieur Claude FERRET, célébré le 20 juillet ;
 - Madame Amal DRIZZA et Monsieur François BERANGER, célébré le 20 juillet ;
 - Madame Fanny DECHANET et Monsieur Martin PLATZ, célébré le 27 juillet, qui à cette occasion ont effectué un don à la commune pour lequel nous les remercions ;
 - Madame Florence FONTON et Monsieur Johnny SIGNORET, célébré le 24 août.
- Nous leur présentons toutes nos félicitations.

Décès :

Nous avons le regret de vous annoncer le décès de :
 - Madame Marguerite ROSI veuve FAVARETO, survenu le 26 juin dernier,
 - Monsieur Marius BATTESTI, survenu le 12 août, ainsi que le décès de Mme Jeanine HERNANDEZ. Nous présentons à leurs familles toutes nos condoléances.

Remerciements :

M. et Mme BERNARD et leur famille remercient les personnes et tout particulièrement la chorale qui, par leur message et leur présence, nous ont témoigné leur sympathie lors du décès de Madame Marguerite FAVARETO..

Lavande sauvage

Si vous aimez la lavande
 Venez en août sous nos grands pins.
 Promenez-vous dans la lande,
 Cueillez cette fleur en chemin.

Ecrasez donc la fleur violette
 Très fortement entre vos mains
 Et humez son odeur très nette...
 Un parfum frais comme un matin

Chatouillera vos narines
 Pénétrera bien plus profond
 Vous invitant -faveur divine-
 A respirer à pleins poumons
 Un des parfums de nos collines.

Jeannette CARRIERE

Petites annonces

- Dame cherche enfants à garder.
 ☎ : 04.94.72.28.30
- Dame recherche un emploi de garde de nuit (de préférence) ou, éventuellement, d'aide à domicile. Disponible de suite.
 Mme SCHNEIDER ☎ : 04.94.72.21.76
- Vends villa pl. pied 90 m² + garage 19 m². Comprendant 4 chambres + SdM avec cheminée + cuisine américaine équipée sur terrain 1 500 m². Prix : 192 000 € (1 259 437 F.)
 ☎ : 04.94.72.23.81
- Ema recherche nounou à partir de septembre / octobre. Merci de téléphoner au
 ☎ : 04.94.72.29.07

Félicitations

Les couleurs de la commune de Ste-Anastasie ont été brillamment représentées lors des Championnats de France 2002 qui ont réuni 7000 inscrits du 30 juin au 21 juillet au Parc Equestre Fédéral à Lamotte Beuvron en Sologne.

Nous avons en effet le plaisir de porter à votre connaissance la performance suivante :

MURIEL LAULLON
 534 Chemin de Rebouillon
 83136 Ste-Anastasie

s'est classée 10^{ème} en TREC Club 1^{ère} série.

Départ du Docteur Corbier

Le Docteur Michel CORBIER, son épouse Annie et ses filles, ont le plaisir de vous annoncer leur futur départ pour l'île de la Réunion afin de démarrer une nouvelle vie après 19 très heureuses années passées à Sainte-Anastasie. Le Docteur remercie particulièrement sa clientèle pour sa gentillesse et sa fidélité, et la prie de bien vouloir les reporter sur le Docteur Eric BERNARD qui lui succèdera à compter du 1^{er} septembre 2002.

Sainte-Anastasie



Bulletin Municipal

AOUT 2002
n°147



Les « Boucles de l'Issole », un succès sans précédent !

Le mot du Maire

Monsieur le Président,

Je vous écris cette petite lettre pour vous donner de nos nouvelles qui, ma foi, sont tout à fait excellentes.

A l'exception du temps qui n'a pas été terrible et de l'eau toujours aussi rare, tout va ici pour le mieux comme dans le meilleur des mondes possibles. Cependant, je dois vous le dire très franchement, mes concitoyens ont encore quelque mal à percevoir tout l'intérêt qu'ils peuvent tirer des nombreux cambriolages dont ils sont les victimes. Pourtant, je vous l'assure, je m'applique journallement à les en persuader en leur expliquant combien nos chers adolescents savent à l'occasion faire preuve d'une belle citoyenneté ; ceci avec d'autant plus de mérite qu'ils ont parfaitement compris depuis longtemps qu'ils ne risquent pas grand chose ni chez eux, ni à l'extérieur. Enfin, durant cet été, nous avons eu de la très belle musique et de nombreuses soirées dansantes, où m'a-t-on dit, les plus de 13 ans ont dû faire tapisserie, car en fait -c'est la mode- ces nouveaux bals ne sont pas faits pour danser. Quant aux impôts, nous l'avons bien compris : « l'impôt d'en haut tue l'impôt d'en bas ». Aussi, croyez-le bien, on est d'accord et la trouvons bien bonne.

Ce fut donc à Sainte-Anastasie sur Issole dans le Var, un fort bel été et, dieu merci, le ciel ne nous est pas tombé sur la tête.

Bien à vous.

Jean-Pierre MORIN

ASSISTANTE SOCIALE

Numéro d'appel pour prendre rendez-vous avec l'assistante sociale :

☎ 04.98.05.15.00

ASSOCIATION AIDE ET SERVICE A DOMICILE

Les prochaines permanences auront lieu les Vendredis 13 et 27 SEPTEMBRE en Mairie de 14 H. à 16 Heures.

ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR

Mme BENOÎT Marie-Pierre assurera sa permanence à la Mairie, le jeudi 5 SEPTEMBRE 2002 de 10 H. à 12 H. : aide à domicile, retraités, malades, infirmes (aide-ménagère).

A.D.A.F.M.I.

Association d'Aide à Domicile

Mission : assurer aux personnes dépendantes un soutien adapté (retraités).

Tél : 04.94.69.44.86

PHARMACIES DE GARDE

Numéro du standard d'appel d'urgence :
Standard : 04.94.07.08.08

MAIRIE

L'accueil de la Mairie est ouvert au public le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 H à 12 H et le mercredi de 13 H 30 à 17 H.

Numéros utiles :

-Accueil : 04.94.69.64.40

-Secrétariat du Maire : 04.94.69.64.42

-M. Cuénot 1^{er} Adjoint (Urbanisme) :
04.94.69.64.45

-Mme Laurent 2^{ème} Adjoint
(Action sociale) :
04.94.69.64.47

Reçoit le lundi, mardi, jeudi et vendredi,
de 10 H à 12 H

-Service cantine : 04.94.69.64.10

NOUVEAU

Adresse e-mail :

s.anastasia@wanadoo.fr

Site internet : (en construction)

www.sainte-anastasia-sur-issole.fr

POLICE MUNICIPALE

NUMERO de la Police Municipale :
06.08.80.45.82

Enfin, pour les événements graves (incendie, accident, désordre...) ou en cas de non-réponse au numéro précédent, appeler le 18 (Pompiers) ou le 17 (Gendarmerie)

DECHARGE CANTONALE DE LA ROQUEBRUSSANNE

(Après le rond-point du Collège de Garéoult, prendre la direction de La Roquebrussanne).

Du Lundi au Samedi 6H à 12H et 13H30 à 16H
Dimanche -8H à 12H-

Pour vous débarrasser de tout ce qui n'est pas « monstres », c'est-à-dire ce qui peut trouver place dans une malle de voiture.

INTERVENTION SUR LES RESEAUX PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

numéro d'appel : 0 810 757 757
puis numéro donné par le répondeur

FOURRIERE MUNICIPALE CONVENTIONNEE

« IDENTITE CANINE » à Garéoult
☎ : 04.94.04.89.33

RAMASSAGE MENSUEL DES MONSTRES

Prochain ramassage des « monstres » :

♦ Le LUNDI 30 SEPTEMBRE 2002

(se faire inscrire en Mairie au préalable).

BIBLIOBUS

Le bibliobus stationnera à Sainte-Anastasia, Parking des Ferrages le :

MARDI 17 SEPTEMBRE 2002
de 14 H 00 à 15 H 00

La vie au village

Les adieux de la commune au Père Serge

Après le départ du Père Benoît titulaire de la Paroisse, c'est aujourd'hui au Père Serge que nous devons faire nos adieux. C'est à l'occasion d'une cérémonie religieuse, que le Maire, Jean-Pierre Morin, a tenu à saluer et à remercier celui qui depuis plusieurs années secondait, avec dévouement et une discrétion à laquelle il a toujours été attaché, le Père Benoît.

Entouré de quelques paroissiens et paroissiennes, le Maire a exprimé, au nom de la commune et du conseil municipal, sa très sincère reconnaissance pour ses années de sacerdoce à la fois ferventes et chaleureuses qui ont su toucher l'ensemble de la communauté villageoise. Ces regrets, liés au départ du Père Serge, sont cependant tempérés, il est vrai, par le fait qu'il rejoint à Rians le Père Benoît où, ensemble, ils poursuivront leur mission en terre varoise.



Fin d'été sur les rivages tahitiens

Le Comité permanent des fêtes a eu la main particulièrement heureuse en portant son choix sur l'association « Tahiti Pacific » pour sa dernière manifestation festive de l'été.

Il a offert ainsi la possibilité aux Anastasiens et aux derniers vacanciers de vivre une soirée gourmande, folklorique et artisanale.

L'ouverture des stands d'artisanat tahitien, en début de soirée, a connu un beau succès.

Toute la richesse artisanale était présentée, allant des fameux et élégants colliers aux vêtements typiques, sans omettre les coquillages et noix de coco transformés en œuvres d'art.

Pour mettre en appétit les deux cents personnes installées sur la piste de danse, un punch tahitien a été offert. Les participants au repas étaient ensuite invités à déguster sans modération, le poisson mariné à la Tahitienne, un sauté de volailles curry, du riz parfumé et le dessert des îles.

Apprendre le Tamouré

La soirée était animée par un spectacle permanent et gratuit permettant à ceux qui n'assistaient pas aux agapes, de bénéficier des bons moments de l'affiche.

L'orchestre tahitien et ses danseuses ont fait l'unanimité.

Mieux encore, quatre heureux Anastasiens, à l'invitation des danseuses ont appris à danser le fameux Tamouré.

Cette soirée, était également organisée au profit de la forêt varoise par la vente d'enveloppes surprises, toutes gagnantes.

Vincent TIVOLI – Var Nice Matin du 26/08/02

RENTREE SCOLAIRE

Ecole Maternelle

La rentrée scolaire aura lieu le Mardi 3 septembre à 8 H 20.

Ecole Primaire

Une permanence sera assurée par M. VERGNAUD, Directeur, les VENDREDI 30 AOUT et LUNDI 2 SEPTEMBRE de 9 H à 12 H. Se munir de l'attestation de domicile délivrée par la Mairie sur présentation d'un justificatif de domicile et du livret de famille, d'une photocopie du carnet de santé et du certificat de radiation de l'ancienne école

Transports scolaires

Les cartes de transports scolaires vers les établissements secondaires de Brignoles et Garéoult sont délivrées en mairie

Se munir de deux photos d'identité.

Tarif pour l'année scolaire 2002/2003 : 60 €.

Collège Guy de Maupassant Garéoult

La rentrée des élèves au collège se fera :

- mardi 3 septembre, classe de 6^{ème}, de 8 H à 14 H
- mercredi 4 septembre, classe de 6^{ème} plus classe de 3^{ème}, de 8 H à 12 H
- jeudi 5 septembre, classe de 6^{ème} plus classe de 4^{ème}, de 8 H à 14 H
- vendredi 6 septembre, classe de 6^{ème} plus classe de 5^{ème}, de 8 H à 14 H (les élèves externes sortent à 12 Heures)

Rencontre parents des élèves de 6^{ème} et équipes administratives et pédagogiques, mardi 3 septembre le matin (planning donné sur place).

Les Randonneurs de Ste-Anastasie

Les vacances sont terminées, c'est le moment de remettre vos chaussures de randonnée et de reprendre les sentiers caillouteux de nos belles forêts.

Le 03 septembre 2002

Pour notre première randonnée, si le soleil est au rendez-vous, nous la ferons à Porquerolles. Départ 8 heures de la salle polyvalente.

Possibilité de former deux groupes ; dans tous les cas on se retrouvera à la plage de notre Dame à midi trente pour déjeuner et prendre un bain de mer si on le désire.

Le montant de la traversée de Porquerolles est de 12 euros 20 environ par personne.

Le 10 septembre 2002

Marche du mardi matin : départ 8 heures 30 de la salle polyvalente.

Le 12 septembre 2002

Assemblée générale

Le bureau se réunira exceptionnellement à 17 heures. Pour les adhérents l'heure reste inchangée : 18 heures, toujours à la salle polyvalente :

Ordre du jour

-Bilan trésorerie

-Elections partielles

-Nouveau règlement

-Organisation et préparation des marches pour le trimestre à venir.

Vous munir : -de votre certificat médical,

- du montant de la cotisation, soit 10 euros par personne ou 18 euros 30 par couple.

Club de Football E.S.S.A.

Les Présidents des clubs de foot de Rocbaron et de Ste-Anastasie ont décidé, dans le courant de l'été, après avoir comptabilisé les effectifs potentiels de chaque catégorie de joueurs, de créer une entente sportive entre les deux clubs : l'entente « ROCTASIE ».

Les formalités administratives ont été engagées auprès du District du Var qui doit avaliser cette entente.

Quant aux conditions techniques, elles sont actuellement en pourparlers avec les bureaux des deux clubs.

La volonté première de cette entente est de pouvoir confondre les effectifs des deux clubs (actuellement trop faibles dans chaque catégorie) et ainsi pouvoir engager au moins une équipe en débutants, poussins, benjamins, - 13 ans, - 15 ans et peut-être - 17 ans.

Parallèlement, l'école de foot devrait être maintenue.

Un appel est lancé à toute personne qui souhaiterait venir renforcer l'équipe d'entraînement existante.

Pour cela contacter M. MANISCALCO Philippe, Président, au 04.94.72.24.50.

Une Assemblée Générale d'information aura lieu le 6 septembre à la salle polyvalente à 18 H 30.

Le Bureau

Du nouveau au club de tennis

Reprise des cours : le 2 septembre pour les adultes avec « gymtennis » à 17 H 30 ; le 4 septembre 9 H 30 pour les enfants avec toujours le même professeur, Olivier Ramon. Les tarifs pour la saison 2002/2003 sont inchangés avec licence FFT comprise : Enfants, ados : 31 € ; 2^{ème} enfant et + 22 € ; Adultes 54 € ; Couples 92 €

Pour les inscriptions tél. 06.10.60.81.90

Enfin un nouveau « club loisirs 2C » pour les habitants de Ste-Anastasie uniquement et sans licence FFT, qui permet de pratiquer sur les 2 courts mais ne donne pas droit aux cours du professeur et aux tournois et championnats et pas de possibilité d'avoir un invité. Tarif unique pour l'année 20 €. Les cartes sont à retirer au tabac-presse chez Bruno. Membres du bureau 2002/2003

Président : Patrick JONAS, Vice-Président : Fanfan CUADRA, Trésorier : Philippe DUPONT, Trésorier Adjoint : Olivier GRANGER, Secrétaire : Patricia BAJUS, Secrétaire Adjoint : Bernard SOLOMONDOS.

Journée portes ouvertes le 7 septembre. Boissons repas gratuit. Le Comité

Les Boucles de l'Issole 17^{ème} édition

Le propre d'une compétition sportive étant de battre des records, les Boucles de l'Issole ne pouvaient pas ne pas le faire.

Avec 370 coureurs provenant de trente départements différents et quelques amis européens, cette édition 2002 a fait un sacré bon en avant, puisqu'en 2001 la participation était de 280.

Par ailleurs et là aussi c'est un succès, les Saint-Anastasiens étaient nombreux et tous d'un excellent niveau.

Pour les plus jeunes, mêmes raisons d'être satisfaits, puisque 59 très jeunes et 40 cadets et cadettes se sont affrontés sur 1000 et 4000 mètres.

Toutes nos félicitations aux sportifs qui se sont affrontés dans cette dure épreuve, mais aussi aux nombreux bénévoles qui depuis des mois préparaient cette organisation. Bravo en particulier à notre Présidente Patricia LEPREUX dont nous pouvons saluer une nouvelle fois le dévouement, la compétence et le sens de l'organisation.

Merci également au docteur Corbier, aux Secouristes de l'USC7, à toute l'équipe des hospitaliers de Toulon et au personnel municipal qui n'ont pas ménagé leurs efforts.

A l'issue de la course, un pique-nique amical a réuni coureurs et organisateurs sous les platanes de la Gare, et là encore tout s'est bien passé.

Encore bravo et rendez-vous en 2003.

Atelier Théâtre Association Vouloir

Direction Jean-Pierre SAUVET

Cette année les ateliers se dérouleront un week-end par mois. Premier week-end les 28 et 29 septembre de 14 H à 19 H le samedi et de 13 H à 17 H le dimanche. Pour tous renseignements téléphoner au 04.94.72.23.82 ou 04.92.58.07.75.

Chronique municipale

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 23 août

Etaient Présents : MMES BOCQUET, BRETON, DEVAUX, LAURENT, MAROUZE MM. ALLAVENA, ANZERAY, CORBIER, CUENOT, HOFFMANN, ISTRIA, JURAYER, LALANDEC, MANA, PICAUDE, RAYNAUD, SABATIER, TOSELLO.

Absent Excusé : Néant

Sous la présidence de Monsieur MORIN, Maire.

MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE : SUBVENTION

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

Vu l'article R 523-2 du Code de la Mutualité

Vu la circulaire N° NOR INT B93 00063C de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, datée du 5 mars 1993 et relative à la prise en charge par les collectivités territoriales d'une partie des cotisations versées par les employés aux Mutuelles dont ils sont adhérents

Vu l'article 2 de l'arrêté du 19 septembre 1962

CONSIDERANT les termes de la circulaire précitée qui rappelle le principe de parité des agents des Collectivités Territoriales avec ceux de l'Etat ;

CONSIDERANT la convention intervenue entre le Ministre de l'Équipement, des Transports et du Tourisme et le Président Général de la Mutuelle générale de l'Équipement et des Transports, Et après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : De verser à la Mutuelle Nationale Territoriale Section Var une subvention de 136.09 €, pour le premier semestre 2002, ce montant ne dépassant pas 25 % des cotisations effectivement versées par les membres participants et sans excéder le tiers des charges entraînées par le service des prestations qui leur sont allouées.

ARTICLE 2 : D'inscrire la dépense au budget communal 2002 article 6458

ARTICLE 3 : De charger Monsieur Jean-Pierre MORIN et Monsieur le Receveur Municipal, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

PRIX DU REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer le prix des repas du Restaurant Scolaire de la commune pour l'année 2002/2003.

Il propose, conformément à l'arrêté ministériel du 22/07/2002, de porter le prix du repas à 2.46 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, décide de porter le prix du repas scolaire à 2.46 € pour l'année scolaire 2002/2003.

OUVERTURE DE CREDIT DE TRESORERIE DEXIA CLF BANQUE

Monsieur le Maire rappelle que pour gérer sa trésorerie, il est opportun de recourir à une ouverture de crédit de 45 735 € (pour information 300 000 F.). Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance en tous les termes du projet du contrat et des pièces y annexées établis par Dexia CLF Banque et après en avoir délibéré, a pris les décisions suivantes :

ARTICLE 1 : Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie la Commune de Sainte-Anastasie décide de contracter auprès de Dexia CLF Banque une ouverture de crédit d'un montant maximum de 45 735 € dans les conditions suivantes :

Montant : 45 735 €

Durée : 12 mois

Index des tirages : T4M

Taux d'intérêt : index + marge de 0.25 %

Périodicité de facturation des intérêts : trimestrielle

Commission de réservation : 153 € sur le montant de l'ouverture de crédit (montant à mandater et exigible après 3 mois en l'absence de premier tirage).

ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit avec Dexia CLF Banque.

ARTICLE 3 : Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit de Dexia CLF Banque.

DEMANDE DE PRET BONIFIE PAR LE CONSEIL GENERAL (CREDIT AGRICOLE)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour financer la réalisation d'un trottoir, d'un réseau pluvial et d'un éclairage public sur la RD15 aux Négadisses il est nécessaire de solliciter un prêt d'un montant de 38 113 € sur 15 ans avec prise en charge d'une quote-part d'intérêts par le Conseil Général du Var.

Le Crédit Agricole a fait les propositions suivantes :

Durée : 15 ans

Taux fixe : 4.44 %

Amortissable par annuité.

Après en avoir délibéré, le Conseil

-Décide de contracter un prêt de 38 113 € auprès du Crédit Agricole aux conditions énumérées ci-dessus,

-Décide de solliciter la bonification d'intérêts par le Département du Var,

-Décide d'affecter le montant de ce prêt au projet de réalisation d'un trottoir.

-Mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cet emprunt et s'engage à inscrire chaque année au budget la somme nécessaire à son remboursement.

ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE D'EXERCICE DE MISSIONS DES PREFECTURES AUX AGENTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal :

-que par décret n°97-1223 du 26 décembre 1997 (J.O. du 28 décembre 1997), il a été attribué aux fonctionnaires de la filière administrative et de service du cadre national des préfetures (corps des ouvriers professionnels, maîtres ouvriers, corps des services techniques du matériel), et de la filière médico-sociale (infirmiers, assistants et conseillers techniques des services sociaux), une indemnité d'exercice de missions ;

-que par arrêté du 26 décembre 1997 (J.O. du 28 décembre 1997), le montant de l'indemnité suscitée, pour chacun des corps concernés, est calculé par application à un montant de référence affecté d'un coefficient multiplicateur d'ajustement compris entre 0.8 et 3 fixé ainsi qu'il suit :

Personnels Administratif CORPS	Montant de référence annuel
Secrétaire Administratif et assimilé	1 250 €
Adjoint Administratif 1 ^{er} classe	1 174 €
Agent Administratif Qualifié	1 143 €

-le coefficient attribué à chaque personnel sera fixé par arrêté du maire en fonction des critères suivants :

- Ponctualité, assiduité et sobriété ;
- Sens du travail en commun ;
- Sens des relations humaines ;
- Efficacité, qualité d'encadrement.

Cette indemnité sera automatiquement suspendue après un ou plusieurs congés de maladie d'une durée totale de 32 jours.

-qu'en conséquence, eu égard au principe de parité des rémunérations entre la Fonction Publique Territoriale et la Fonction Publique de l'Etat, fixé par l'article 20 de la loi n°83-634 du 13 Juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires (statut général), il apparaît que rien ne s'oppose à ce que les assemblées délibérantes des collectivités territoriales décident de mettre en oeuvre ce régime indemnitaire ; que, par ailleurs, Monsieur le Ministre de la Fonction Publique interrogé par Monsieur le Sénateur Daniel HOEFFEL, sur les possibilités d'application par les collectivités territoriales des dispositions du décret du 26 décembre 1997, a précisé le 20 janvier 1998, que cette indemnité : « autorise les assemblées délibérantes (...) à augmenter les limites des régimes indemnitaires de leurs propres fonctionnaires ».

-qu'il s'ensuit, donc que, compte tenu de ce qui précède, cette indemnité peut être attribuée aux fonctionnaires territoriaux des filières administratives concernées par ces dispositions,

dans la limite des taux fixés par la réglementation, et notamment, aux fonctionnaires titulaires du Grade de Directeur Territorial, Attaché et assimilé, Secrétaire Administratif et assimilé (Secrétaire de Mairie), Adjoint Administratif Territorial, Agent Administratif Territorial.

La proposition de M. le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 88,
- Vu le décret n°50-1248 du 06 octobre 1950 modifié, fixant le nouveau régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires susceptibles d'être accordées aux personnels civils de l'Etat,
- Vu le décret n°91-875 du 06 septembre 1991, pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n°97-1223 du 26 décembre 1997, portant création d'une indemnité d'exercice de missions des préfetures,
- Vu l'arrêté du 26 décembre 1997, fixant les montants de référence de l'indemnité d'exercice de missions des préfetures,

Où le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- 1) D'adopter la proposition de Monsieur le Maire.
- 2) D'octroyer, en vertu du double principe de parité des rémunérations et d'équivalence entre certains corps du cadre national des préfetures et des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale définis par les dispositions du décret n°91-875 du 06 septembre 1991 sus-visé, aux fonctionnaires territoriaux de la collectivité, relevant des cadres d'emplois des :
 - Secrétaires de Mairie ou assimilés,
 - Adjointes Administratives Territoriales 1^{er} classe,
 - Agents Administratifs Qualifiés Territoriaux.
 L'Indemnité d'exercice de missions des préfetures dans le strict respect des conditions fixées notamment par l'article 2 du décret n°97-1223 du 26 décembre 1997 sus-visé, spécifiant l'application d'un coefficient multiplicateur d'ajustement compris entre 0.8 et 3, et celles de l'arrêté du 26 septembre 1997, fixant les montants de référence de cette indemnité.

- 3) D'inscrire au budget de la Collectivité, les crédits nécessaires au financement de cette indemnité, aux chapitre et article prévus à cet effet.

- 4) La présente délibération annule et remplace la délibération n°25/99 en date du 28 mai 1999.

Club des Cigales

N'en déplaise à M. Jean de La Fontaine, les Cigales n'ont pas chanté tout l'été mais reprendront leur activité aux jours habituels dès le mois de septembre selon le calendrier suivant :

1 – Au local rue Alphonse Daudet

- Peinture sur tissu lundi 9 septembre à 14 H 30
- Travaux d'aiguille mercredi 11 septembre à 14H30
- Emaux sur cuivre jeudi 5 septembre à 14 H 00
- Permanences Bibliothèque jeudi 5 septembre à 16 H 30

- Atelier photo date à préciser
- Anglais date à préciser
- Peinture à l'huile octobre date à préciser

2 – A la salle polyvalente

- Jeux vendredi 6 septembre à 14 H 30

3 – Sorties

Une sortie aux Verreries de Biot est programmée la dernière semaine de septembre sous réserve d'un nombre suffisant de participants.

AVIS DE RECHERCHE

Le Club des Cigales recherche :

- un animateur bénévole dans la perspective de création d'un atelier de poterie ouvert aux jeunes.
- Les nouveaux adhérents susceptibles d'être intéressés par ces activités seront les bienvenus.

Se faire connaître à la permanence du jeudi ou téléphoner à la Présidente au 04.94.72.21.98.

La Présidente



Secours Populaire

Comité Local de Sainte-Anastasie

Nous vous informons qu'une braderie farfouille aura lieu le SAMEDI 7

SEPTEMBRE toute la journée à notre siège du parking des Ferrages.

SOLIDARITE – INONDATIONS
EUROPE CENTRALE

Vous pouvez adresser vos dons soit au Secours Populaire Français 9 et 11 Rue Froissard 75 140 PARIS CEDEX 03 soit au Comité Local 29 Rue Notre Dame qui se chargera de les transmettre.

En vous remerciant,

Pour le Comité - Jo FADDA

Chorale Chant et Amitié

Le samedi 29 juin, invités par l'ensemble vocal de Gréoux-les-bains, les choristes de « Chant et Amitié » furent heureux de participer au « 11^{ème} festival de chorales ». Au nombre de quatre, dans le superbe décor du château, nous avons offert un programme de choix vivement applaudi par les spectateurs venus nombreux.

La qualité des interprétations, l'accueil, ainsi que l'excellente organisation, contribuèrent à faire de cette soirée un moment d'exception.

Rappelons que les répétitions reprendront le 16 septembre. Vous qui aimez chanter, venez nous rejoindre tous les lundis à 17 H 30 à la salle polyvalente.

Une choriste.

L'Association des Majorettes de Sainte-Anastasie

Le Twirling bâton est un sport artistique. Il est composé de 3 activités :

- Le maniement du bâton
- La danse ou expression corporelle
- La gymnastique

Nous vous attendons nombreux aux entraînements qui ont lieu à la salle polyvalente de Sainte-Anastasie.

Pour plus de renseignements contacter Madame Marie-France CIERP au 06.81.69.33.93 ou Madame Sylvie REVIL au 04.94.72.25.09 ou au 06.77.49.62.86.



Club Danse Tasie

Le Club de danse de salon est en vacances depuis le 24 juin.

La rentrée est prévue le mercredi 18 septembre à la salle polyvalente.

Les inscriptions pour la saison 2002/2003 se feront le jour de l'Assemblée Générale qui se déroulera le 11 Septembre 2002 à 18 Heures. Les personnes intéressées par les nouveaux cours peuvent soit venir ce jour-là à 18 H 30 pour s'inscrire ou se renseigner, soit s'adresser dès aujourd'hui à Yolande au 04.94.72.29.81.

Notre club est ouvert à tous et nous invitons tout particulièrement les jeunes à venir s'initier à ce sport mais aussi à cette pratique agréable et conviviale.

Saison 2002/2003

Horaires : 18H15 pour les débutants, 20H pour les 2^{ème} année.

Tarif : Cotisation mensuelle par personne : 20 euros + adhésion annuelle (assurance) 5 euros.

La Présidente

Volley-ball

Voilà, les vacances touchent à leur fin. Nous espérons que vous en avez tous bien profité !

Pour redémarrer la nouvelle année sportive, la section volley invite toutes les personnes intéressées à prendre contact avec les animateurs de ce sport : soit en venant au gymnase les mercredis à 20 H ou en téléphonant au 04.94.72.25.21.

Les garçons et les filles de 10 à 12 ans auront un entraînement adapté à leur âge. Les 5 premiers inscrits auront la cotisation annuelle gratuite.

N'hésitez pas : le volley-ball, c'est super !

M. Aimé WICKER

Comité d'Intérêt Familial et Rural ACCUEIL « Petite Enfance » Non Stop !

Un travail de développement et de reconnaissance partenariale est en cours. Il s'est manifesté lors de notre première rencontre avec Monsieur PHILIP, président de l'Intercommunalité, le samedi 20 avril dernier et ceci, avec le concours de Monsieur MORIN, Maire de notre commune.

La présentation de notre projet auprès du président de l'Intercommunalité s'est appuyée d'une part, sur les besoins majeurs existants de notre commune par rapport au bilan réalisé démontrant le nombre d'enfants intéressés et des données références de l'INSEE RP 1999 mettant en évidence la croissance de la *jeune population masculine et féminine de 20 à 39 ans* d'autre part, sur le constat dressé lors de la réunion du 5 décembre 2001 avec les techniciennes de la C.A.F., des besoins évidents qui existent sur plusieurs communes.

Monsieur PHILIP a témoigné lui aussi, en tant que Maire de Forcalqueiret, le souhait d'une structure Accueil Petite Enfance pour sa commune.

Le dialogue s'est donc établi sur ce qui est déjà fait par rapport aux communes de Garéoult, de Rocbaron, de La Roquebrussanne, (structure d'accueil municipal ou associatif) et de l'éventuel regroupement des communes de Néoules et Méounes.

Différentes possibilités ont donc été envisagées : une structure unique multi accueil ouverte à toutes les communes de l'Intercommunalité, la fusion de notre commune avec la commune de Forcalqueiret, possibilité non négligeable par rapport à l'impact financier et matériel qui peut être un avantage autant sur le point quantitatif que qualitatif, laisser le fonctionnement actuel de ce qui est déjà entrepris dans les communes concernées ou favoriser d'autres regroupements.

Enfin quelle sera la volonté politique Intercommunale à travers ses propositions ?

En amont, une étude doit être faite conjointement avec le partenariat mis en place, tant sur le plan géographique que sur les besoins réels des communes.

Nos partenaires de l'Etat seront à nouveau invités à s'exprimer auprès des élus de l'Intercommunalité sur les modalités d'aides financières qui porteront sur des éventuels projets proposés.

Monsieur PHILIP, Président de l'Intercommunalité doit soumettre ce plan d'action au budget de l'Intercommunalité de l'année 2003.

Le partenariat Petite Enfance, c'est la condition de vouloir aboutir ensemble à un même résultat avec nos différences. Rejoignez-nous !

Annie FABRE déléguée à la Petite Enfance de l'Association « Familles Rurales »

Gilberte FRENEA Membre du C.A. de l'U.D.A.F., déléguée CCAS et Vice-Présidente de l'association « Familles Rurales »

Carole SEGUI, Présidente de l'APESA

Amélie MEGGLE Directrice de la crèche de Garéoult

Les actions menées hier et aujourd'hui par le Comité d'Intérêt Familial et Rural entrent dans l'application des statuts de « Familles Rurales », une association au service des familles et partenaire des élus locaux.

Bénévolat, Expérience, et Compétence au service de l'Intérêt général.

Le but essentiel de l'association (art. 5) est de rassembler les familles et les personnes vivant en milieu rural et d'assurer la défense de leurs intérêts matériels et moraux.

Point Contact Tél. : 04.94.72.26.68.

Jacqueline PIERLOT



Sainte-Anastasie Judo

Le « Ste Anastasie Judo » ouvre ses portes le 4 septembre à 18 H et nous vous attendons nombreux pour démarrer une nouvelle saison sous le

signe du sport.

Pour toute inscription ou renseignement, vous pouvez appeler Claude HENGBART au 06.15.05.46.41 ou Freddy LAFFITE au 06.62.81.07.38 et vous pouvez aussi poser vos questions via notre adresse e-mail en tapant : SAJUDO@AOL.COM

Sportivement

Le Bureau

Tasie Gym-Danse

J'espère que vous avez tous passé des vacances agréables et je vous invite à reprendre nos séances de gym à partir du lundi 23 septembre à 10 H.

Toutes les séances auront lieu de 10 H à 11 H salle polyvalente les lundi, jeudi et vendredi.

Nous aurons deux monitrices ; l'une donnera les cours le lundi et le vendredi et l'autre le jeudi.

Le vendredi sera consacré à la gym douce.

Pour les tarifs ils sont inchangés, soit pour l'année un chèque de 69 € ou 3 chèques qui seront encaissés au début de chaque trimestre 1^{er} chèque de 37 € et 2 et 3^{ème} chèque de 24 € chacun.

Je vous dis donc, à tous à bientôt pour refaire nos « abdos ».

Le Président – A. CUADRA.

FRIOTHERM

Vente S.A.V. Installation Entretien

CLIMATISATION REVERSIBLE – FROID
COMMERCIAL – VENTILATION –
DESHUMIDIFICATION - FOURNITURES POUR
COMMERCES ET RESTAURATION

Devis Gratuit

Tél. 06.10.75.65.32

BUDGET COMMUNAL - MODIFICATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

- Compte 6455 Cotisations Assurances Personnel + 990 €
- Compte 6454 Cotisations ASSEDIC - 990 €
- Compte 022 Dépenses Imprévues - 15 605 €
- Compte 673 Annulation de titres +9 500 €
- Compte 6458 Cotisations autres organismes + 1 500 €
- Compte 6475 Médecine du travail + 305 €
- Compte 64832 Fonds de compensation CPA + 340 €
- Compte 6535 Formation Elus + 160 €
- Compte 6531 Indemnités Elus + 3 000 €
- Compte 6556 Indemnité de Logement des Instituteurs + 800 €
- Compte 2183 Opération 3 Matériel de bureau et informatique + 10 000 €
- Compte 2313 Opération 24 Rénovation ancienne mairie - 10 000 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision.

DEMANDE D'ACQUISITION FONCIERE D'UNE PARCELLE DU DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande formulée par Monsieur et Madame Olivier GRANGER, pour l'acquisition d'une parcelle sise au quartier Naple, appartenant à la Commune de Sainte-Anastasie sur Issole.

Il rappelle qu'il est nécessaire de déclasser cette parcelle qui fait partie du domaine public (plan ci-joint).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

-Donne son accord pour cette transaction sous les réserves suivantes :

-l'acquéreur s'engage à prendre à sa charge la totalité des frais d'acte et de procédure qui en découleront (document d'arpentage, enquête publique) ainsi que le montant de la transaction qui a été fixé à 2.29 € le m².

-Autorise Monsieur le Maire à contacter le cabinet COSTAMAGNA à La Garde pour établir un document d'arpentage ;

-Donne pouvoir à M. le Maire pour signer toutes les pièces se rapportant à cette opération et l'autorise à lancer la procédure d'enquête publique.

COMPTE RENDU ANNUEL DE LA GESTION DE L'EAU EXAMEN DU BILAN DU DELEGATAIRE (S.E.E.R.C.)

Le contrôle de la Commune sur le délégataire est indispensable. Des obligations de transparence sont prévues comme l'obligation de reddition des comptes. Le délégataire est obligé de produire à la commune un rapport comportant les comptes retraçant la totalité des opérations correspondant à l'exécution de la délégation (loi du 8 février 95).

En application de ce texte, le Maire présente le rapport d'activité, le compte-rendu financier des services de l'eau et de l'assainissement de la société fermière correspondant à l'exercice 2001.

CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT D'ENTRETIEN QUALIFIE (promotion d'un agent d'entretien)

M. le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'agent entretien qualifié à temps complet afin d'améliorer et d'optimiser l'organisation des services techniques communaux.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-approuve cette proposition ;

-autorise M. le Maire à recruter un agent d'entretien qualifié à compter du 1^{er} septembre 2002 (recrutement interne).

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6411 du budget primitif de chaque année.

CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^{ERE}

CLASSE (promotion d'un adjoint administratif)

M. le Maire expose au Conseil Municipal que l'emploi d'Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe ne correspond plus aux nécessités actuelles de la commune.

La création d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe à temps complet permettrait de résoudre ce problème.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-approuve cette proposition ;

-autorise M. le Maire à recruter un adjoint administratif principal de 1^{er} classe à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2002 (recrutement interne).

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6411 du budget primitif de chaque année.

DEMANDE DE RETRAIT DU SMEDCOV

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ; Vu l'arrêté du Préfet du Var du 28 décembre 2001 portant création de la Communauté du Val d'Issole.

Considérant que conformément à ses statuts, la Communauté de Communes devra adhérer au SMEDCOV.

Préalablement, il convient que chaque conseil municipal délibère pour demander son retrait de cette structure au profit de la Communauté de Communes.

Le Maire demande à l'Assemblée Communale de bien vouloir se prononcer sur cette demande de retrait du SMEDCOV.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de demander le retrait de la commune du SMEDCOV. La présente délibération annule et remplace la délibération n°35/2002 en date du 10 mai 2002.

DEMANDE DE SUBVENTION ADRESSEE AU CONSEIL GENERAL POUR LA REFECTION DE LA TOITURE D'UN BATIMENT COMMUNAL (ancienne mairie)

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la réfection de la toiture de l'ancienne mairie.

Pour l'aider à financer ce projet, il propose au Conseil Municipal de demander au Conseil Général du Var l'octroi d'une subvention.

Il présente au Conseil Municipal le devis estimatif de l'Entreprise Générale du Bâtiment à Ste-Anastasie qui s'élève à la somme de 22 125 euros H.T. soit 23 341 euros T.T.C.

Après avoir entendu d'exposé de M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité de solliciter du Conseil Général l'octroi d'une subvention la plus élevée possible pour l'aider à financer ce projet de réfection de toiture.

Une abstention : M. Daniel TOSELLO.

RESULTAT DE L'ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LE DECLASSEMENT DE LA RD 2015 DANS LA TRAVERSE DU VILLAGE ET SON RECLASSEMENT DANS LA VOIRIE COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 16/02/02 N°04/2001 le Conseil Municipal a consenti le déclassement de la RD 2015 entre les PRO +000 et 1 + 288 (ex RD15) et son classement dans la voirie communale. Il indique qu'en application de l'arrêté du 06/08/01 n°63/01, M. COSTAMAGNA Roger, géomètre expert désigné comme Commissaire Enquêteur, a effectué l'enquête publique prévue par la loi.

Connaissance étant prise des diverses pièces du dossier et lecture étant faite des observations recueillies au cours de l'enquête ainsi que des conclusions du commissaire enquêteur, considérant que le déclassement de la RD 2015 et le reclassement dans la voirie communale ne constitue pas de préjudice pour la commune, le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités requises et l'autorise à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il y a lieu d'élire les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres, compte tenu des articles 21 et 22 du code des Marchés Publics.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'élire comme membres de la commission :

Membres Titulaires : M. Lucien MANA, -Mme Rose-Marie BRETON, M. Claude ANZERAY étant entendu que le Maire est Président de droit et en cas d'empêchement sera remplacé par M. Michel CUENOT.

La présente délibération annule et remplace la délibération n°33/96 du 28 juin 1996.

VOTE D'UNE SUBVENTION

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention à l'association Sainte-Anastasie Judo d'un montant de 610 €. (en compensation partielle de la subvention 2002 non versée).

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

La dépense correspondante est prévue au budget communal à l'article 65748.

Questions non inscrites à l'ordre du jour :

I – Départ du Docteur Michel CORBIER.

Après 13 années de mandat municipal, le Docteur Michel CORBIER a décidé de poursuivre sa vie familiale et professionnelle loin de Sainte-Anastasie, au cœur de l'Océan Indien.

Pour l'Assemblée Communale au complet, ce départ a fixé un instant d'émotion où chacun a exprimé à l'un des siens ses regrets, mais aussi a évoqué bien des souvenirs communs en formant pour lui et sa famille tous ses vœux de réussite.

Pour le Maire, ce départ qui n'est pas une défection, est l'occasion de dire au revoir à un collègue et un ami de longue date, et de leur présenter tous ses remerciements pour ces années passées au service de la commune dans un climat de rigueur et de confiance.

Comme le permet la loi, le Docteur Michel CORBIER restera membre du Conseil Municipal jusqu'à l'expiration de son mandat en 2007.



II- Modification des délégations de deux adjoints.

Afin de rationaliser la gestion de deux importants services communaux, les délégations des 3^{ème} et 5^{ème} adjoint sont modifiées comme suit :

- 3^{ème} Adjoint : Monsieur Alexandre ISTRIA
Tél : 04.94.69.64.49

Reçoit délégation de suivre l'ensemble des problèmes et des travaux liés :

-aux services E.D.F. ;
-à l'éclairage public ;
-aux réseaux d'eau et d'assainissement (S.E.E.R.C.) ;
-aux réseaux routiers ;
-aux réseaux téléphoniques ;
-à la sécurité des personnes et des biens (incendies).

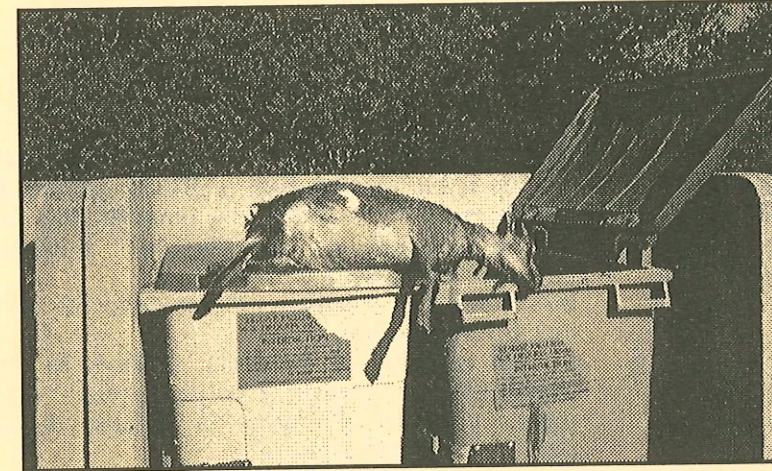
Le reste sans changement

La propreté des containers poubelles

Il est vrai qu'en période de canicule, les containers peuvent poser quelques problèmes d'entretien que nous nous efforçons de régler.

Cependant ces efforts (plus de 150 containers) sont rendus difficiles par quelques habitudes d'usagers peu regardants quant à l'emballage et la nature de leurs « débris ménagers ».

Voici donc un bel exemple !... ; et encore il a fallu pour la « photo » l'extraire du récipient.

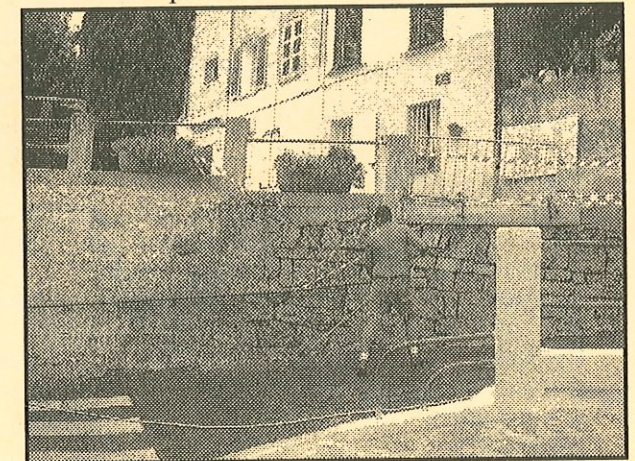


Travaux réalisés sur le territoire communal durant les deux mois écoulés

- Décroûtage du mur attenant à l'église.
- Rebouchage des nids de poule.
- Entretien des espaces verts et des jardinières.
- Préparation des écoles en vue de la rentrée scolaire.
- Festivités : Installation de tables, rangement des chaises, montage et démontage des podiums, nettoyage des lieux après chaque soirée...

Commentaire :

L'équipe technique municipale est de plus en plus sollicitée. En effet la fête du village prend d'année en année une extension qui, sur ce plan entre autres, ne manque pas de poser quelques problèmes.



La protection des animaux (suite) Vers une réglementation nouvelle

Diffusé par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

Respectons et protégeons les animaux

Les Animaux de Compagnie

Plus de la moitié des foyers français possède au moins un animal et 45 % d'entre eux ont au moins un chien ou un chat. La loi du 6 janvier 1999 vise à concilier la tranquillité et la sécurité publiques et la présence des chiens ou des chats dans nos villes en introduisant la notion « d'animal de compagnie » et en prévoyant pour celui-ci une protection juridique spécifique. Elle répond au développement important des activités liées aux animaux de compagnie et aux préoccupations légitimes que suscite l'augmentation des abandons de chiens et de chats.

Elever ou vendre des animaux de compagnie suppose des exigences à respecter

Elevage, vente, garde, présentation au public, éducation et dressage canins, gestion de refuge et de fourrière, toutes ces activités nécessitent de réelles compétences attestées par un certificat de capacité.

Ce dernier valide les connaissances relatives aux besoins biologiques, physiologiques, comportementaux et à l'entretien des animaux de compagnie. Seuls les professionnels, ou les particuliers consciencieux, sont ainsi habilités. Conformément au principe général, les responsables d'activité mettant en jeu des animaux de compagnie doivent prévoir des installations et un mode de fonctionnement adaptés aux impératifs des espèces animales.

Si la vente des animaux de compagnie est devenue une composante importante sur les plans économique et sociologique, il faut veiller à ce qu'elle n'alimente pas des réseaux de commerce frauduleux. A cette fin, la traçabilité depuis l'origine des animaux est essentielle, d'autant plus que la France est désormais un pays indemne de rage. Dans ce contexte, il est important de contrôler rigoureusement les mouvements d'animaux, en particulier aux frontières.

L'achat d'un animal doit toujours être un acte réfléchi. Un « bébé » animal peut devenir un animal adulte parfois encombrant, qui exige des soins particuliers et astreignants, et souvent pour longtemps.

- 5^{ème} Adjoint : Monsieur Roger SABATIER Tél. : 04.94.69.64.48

Reçoit délégation du suivi de l'ensemble des problèmes et de la gestion liée :

- à la propreté de la commune (village et écarts) ;
- à la collecte des déchets ménagers ;
- au tri sélectif ;
- au transport et au traitement de l'ensemble des déchets.

Le reste sans changement.



Vos ordures ménagères n'ont pas de prix !

Ce sujet très écolo risque une nouvelle fois, dans les prochains mois, de nous donner quelques démangeaisons.

Depuis 1990, la commune a adopté le système de la « redevance » qui, à défaut d'être parfait, a l'avantage d'être acquitté par tous.

Aujourd'hui, au nom, toujours, de l'intercommunalité débridée, la loi nous impose un regroupement de nos moyens devant tendre logiquement à une réduction des coûts. Nous verrons bien...

Donc, en 2003, vous ne payerez plus cette redevance annuelle (130 € soit environ 850 F.). Par contre, vous devrez acquitter une « taxe » proportionnelle au montant de vos impôts fonciers bâtis. Cette taxe sera perçue par le Syndicat intercommunal de l'Issole.

Ces sommes, inégales selon les ménages, ne suffiront naturellement pas à couvrir le montant des dépenses en perpétuelle progression, si bien qu'elles devront être abondées par le budget de chaque commune.

Disons-le de suite sans dramatiser, pour certains ce sera une bonne affaire puisqu'ils paieront moins ou pas du tout. Par contre, pour les autres, non seulement ils paieront plus, mais ils paieront 2 fois !

Il est vrai qu'en citant Coluche (la référence des références en politique) « il vaut mieux faire toujours payer les mêmes, ainsi il y a moins de mécontents ».

En conclusion, la loi c'est la loi, mais admettons que si, jusqu'à ce jour, on pouvait prétendre, en exagérant un peu, que le pollueur était le payeur, eh bien maintenant, nous savons qu'en fait ce sera le contribuable.

Cours de piano

Des recherches sont actuellement en cours afin d'assurer dans de bonnes conditions l'enseignement du piano dans notre commune, en particulier en ce qui concerne les débutants. Il serait bon que les personnes intéressées se fassent connaître à la mairie (accueil ou Mme Marie Laurent).

Conseil Général du Var **Direction de la Solidarité et de** **l'Insertion**

Le Service Actions de Santé du Conseil Général du Var, intervient en mairie de Garéoult pour des séances de vaccinations gratuites, adultes et enfants, Diphtérie, Tétanos, Polio., Hépat. B., R.O.R.....

Ces séances auront lieu en Mairie de Garéoult à 9 heures les :

- Mercredi 25 septembre 2002
- Mercredi 23 octobre 2002
- Mercredi 20 novembre 2002
- Mercredi 18 décembre 2002

Se munir du carnet de santé et carte de sécurité sociale.

Travaux dans le village – **Autorisation de voirie**

Les particuliers réalisant des travaux dans le village et risquant notamment d'encombrer le domaine public (rue, place. ...) sont tenus de déposer à la mairie une demande d'autorisation. Après examen, le Maire signe un arrêté précisant les conditions d'ouverture de chantier et les mesures de sécurité à appliquer.

La signalisation routière, doit toujours être mise en place par le bénéficiaire de l'autorisation municipale.

Les recours des tiers en cas de gêne occasionnée ou de détérioration de bâtiment, de véhicule, ou d'installation sont exercés par la victime à l'encontre de l'auteur du trouble ou de l'auteur de la détérioration.

Enfin les autorisations de voirie (arrêtés du maire) sont toujours affichées à la mairie dès leur délivrance.

Urbanisme

Nous avons commencé une série d'articles sur les dispositions et règles d'urbanisme.

Il restait à traiter les points suivants :

- Réalisation d'aires de stationnement ;
- Participation au financement de voies nouvelles et de réseaux ;
- Majoration de la valeur locative des terrains constructibles (limitée à 5 francs le m²) à décider par le Conseil Municipal.
- Réforme de la Taxe Locale d'Equiperment.

Mais, selon des sources informées et concernées par l'urbanisme, la loi S.R.U. serait amendée par l'actuel gouvernement sur un certain nombre de points que nous développerons le moment venu.

Cependant, en l'absence d'informations officielles contraires, les dispositions actuellement appliquées restent valables.



Au jardin d'Eden

Au cours de cet été, des touristes, de nombreux nouveaux arrivants (et quelques plus anciens) se sont adressés à la mairie (souvent sur le conseil d'un voisin averti ou goguenard) après avoir observé dans leur maison, leur appartement, sur leur terrain ou en forêt des animaux sensés être dangereux et malfaisants :

- Des sangliers qui attaquent les promeneurs,
- Des vipères et autres serpents venimeux,
- des scorpions, sans doute venus d'Afrique.

1 - Pour les premiers et sans risque d'erreur, il est possible de rassurer. En effet ces sangliers ne sont dangereux que dans quelques situations bien particulières.

- Les automobilistes au cours de trajets nocturnes risquent effectivement de trouver sur leur chemin l'un de ces puissants animaux traversant malencontreusement la route.
- Les chasseurs et les chiens lors de la traque d'un animal blessé.
- Les gourmets après une daube trop arrosée.

2 - Les vipères et les serpents venimeux

Aucune de ces bestioles n'est présente dans nos collines et personne ne court donc le moindre risque.

En effet, dans le moyen Var jusqu'en limite des lavandins, de Valensole et du Verdon, les seuls serpents présents et parfaitement inoffensifs sont :

- la couleuvre à échelons, dos brun aux dessins en forme d'échelle. Très rapide et sauvage, elle habite les vignes, elle siffle volontiers.
- la couleuvre à collier (1 m, 1.20 m) dans les collines et les points d'eau.
- la couleuvre vipérine (qui n'a rien avoir avec la vipère), de moins de 1 m, de couleur brune ; elle peut en effet de loin évoquer une vipère.
- la couleuvre de Montpellier, jusqu'à 2.50 m, de la grosseur d'un poignet. Dos très foncé, verdâtre marqué de brun. Ses mouvements sont vifs et violents. Elle chasse les autres reptiles et ses combats avec le lézard ocellé (jusqu'à 70 cm) restent souvent incertains.
- la couleuvre d'esculape (jusqu'à 1.70 m) dos vert olive clair et tacheté de blanc.

L'explication la plus plausible de l'absence de vipère dans cette partie du Sud de la France est la présence sur ce territoire, de la couleuvre de Montpellier, prédatrice sévère de la vipère, mais aussi, comme les autres couleuvres de nombreux rongeurs.

3 - Quant à notre sympathique (!) petit scorpion à corps brun-noir et très courte queue jaune, il est totalement inoffensif, à tel point qu'il n'existe

pas de sérum antivenimeux pour cette espèce. Il est présent partout.

En conclusion, nous restons bien les seuls prédateurs représentant quelque risque pour nos congénères... et les autres.

Et maintenant, à table !

A toutes fins utiles, nous vous donnons la recette d'un plat provençal célèbre composé de grosses couleuvres et notamment de la gislard (couleuvre de Montpellier).

« Faites une marinade au thym et persil, fenouil, oignon, échalote, un blanc de poireau, ail, laurier, tomate. Ajouter un peu de piment et du safran. Huile d'olive en quantité suffisante. Ayez une belle couleuvre, écorchez-la et videz-la en prenant garde aux excréments qui sont amers. Coupez en tronçons. Faire chauffer doucement la marinade dans un pot de terre « sera le mieux ». Placez-y les morceaux et faites dorer. On peut passer et consommer le bouillon seul, ou manger le tout. »

Bon appétit.



Concours Villages Fleuris

Nous participons à ce concours, organisé par le Conseil Général, depuis plusieurs années. Trois fois, nous avons vu les efforts et le travail de tous récompensés par un 1^{er} prix.

Cette année, le jury est passé dans les rues du village et aux alentours, le lundi après-midi 23 juin. Nous vous donnons ci-après le palmarès 2002, établi après les visites effectuées dans toutes les villes et tous les villages intéressés par ce concours :

Sainte-Anastasie (catégorie des villages de 1500 à 2000 habitants) a obtenu le 2^{ème} prix et est proposé au jury national.

Voici la liste des habitants ayant participé au concours :

-Catégorie « jardin visible de la rue » : Mme Marie-Thérèse GESBERT

-Catégorie « balcon ou terrasse visible de la rue » : Mme Monique LOUVET

-Catégorie « décor floral sur voie publique » : Mme Claudine FORISSIER

-Catégorie « commerce visible de la rue » : Bar des Amis

Nous les félicitons pour leur initiative et leur courage.

Ces résultats sont très honorables. Nous remercions tous les bénévoles qui ont participé au fleurissement de notre beau village, en particulier notre amie Claude MAROUZE qui a dirigé l'opération et a donné beaucoup de son temps pour sa réalisation.